

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : FIBROLIT® - TW Trennmittel  
Code du produit : 280.27

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Anti-agglomérants.

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

FIBRO GmbH Geschäftsbereich Normalien  
August-Läpple-Weg  
74855 Hassmersheim - Deutschland  
T +49 6266-73-0 - F +49 6266-73-237  
[info@fibro.de](mailto:info@fibro.de)

**Fiche de données de sécurité**

[info@ubsplus.de](mailto:info@ubsplus.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +49 761 19240  
(VIZ Freiburg, 24 h, allemand & anglais)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 2 H225  
Asp. Tox. 1 H304  
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs  
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
P241 - Utiliser du matériel électrique antidéflagrant  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection

**2.3. Autres dangers**

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Remarques : Benzène : <0,1%

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Naphta léger (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C4-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20°C et 190°C.	(n° CAS) 64742-49-0 (Numéro CE) 265-151-9 (Numéro index) 649-328-00-1 (N° REACH) 01-2119475133-43	>80	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases H: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Retirer le sujet de la zone contaminée. Air frais, repos. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). En cas de perte de conscience, mettre la victime en position latérale de sécurité décubitus latéral et consulter un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Oter rapidement les vêtements contaminés.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau, ne pas provoquer de vomissements, appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Vertige. Maux de tête. Douleurs gastro-intestinales. Toux. Essoufflement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Faire respirer de l'air frais. Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, dioxyde de carbone (CO2), poudre et mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface.

Protection en cas d'incendie : Protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Faire évacuer la zone dangereuse. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Délimiter la zone de danger. Ecarter toute source d'ignition. Danger d'explosion.

# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel.  
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer et contenir le produit renversé. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Mesures de lutte contre l'incendie. RUBRIQUE 5. Équipement de protection individuelle. RUBRIQUE 8. Considérations relatives à l'élimination. RUBRIQUE 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Danger d'explosion.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail. Appliquer une crème émoullissante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Durée de stockage maximale : ≈ 6 mois  
Température de stockage : < 25 °C  
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Interdictions de stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Appareillages antidéflagrants indispensables.

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter un équipement de protection adéquat

Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration du matériau des gants : >480 min (EN 374).  
Matériau : Caoutchouc nitrile (0,7 mm)

Protection oculaire : Porter des lunettes de sécurité bien fermées. (EN 166)

Protection des voies respiratoires : Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. Type de filtre: A. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis



# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : Aucune donnée disponible  
Odeur : D'hydrocarbure  
Seuil olfactif : non déterminé  
pH : non déterminé  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : non déterminé  
Point de fusion : Aucune donnée disponible  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : ≈ 100 - 140 °C  
Point d'éclair : -5 °C  
Température d'auto-inflammation : ≈ 250 °C  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible  
Pression de vapeur : 50 hPa (20 °C)  
Densité relative de vapeur à 20 °C : non déterminé  
Densité relative : non déterminé  
Masse volumique : ≈ 0,73 - 0,78 g/cm<sup>3</sup> (DIN 51757)  
Solubilité : Eau: < 1 g/l pratiquement insoluble  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Viscosité, cinématique : non déterminé  
Viscosité, dynamique : ≈ 1 - 5 mPa.s (DIN 53015)  
Propriétés explosives : Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.  
Propriétés comburantes : Non connu(e).  
Limites d'explosivité : ≈ 0,7 - 7 vol %

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Les mélanges vapeurs-air sont explosifs.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Rayons directs du soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

**Naphta léger (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C4-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20°C et 190°C. (64742-49-0)**

DL50 orale rat > 5000 mg/kg de poids corporel

# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Naphta léger (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C4-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20°C et 190°C. (64742-49-0)**

DL50 cutanée lapin > 3000 mg/kg de poids corporel

CL50 inhalation rat (mg/l) > 54 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) Peut provoquer une irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété pH: non déterminé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Aucune donnée disponible) pH: non déterminé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé. (Aucune donnée disponible)
Cancérogénicité	: Non classé. (Aucune donnée disponible)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Aucune donnée disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### FIBROLIT® - TW Trennmittel

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

**Naphta léger (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C4-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20°C et 190°C. (64742-49-0)**

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### FIBROLIT® - TW Trennmittel

Potentiel de bioaccumulation non déterminé.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### FIBROLIT® - TW Trennmittel

Ecologie - sol Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### FIBROLIT® - TW Trennmittel

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

##### Composant

Naphta léger (pétrole), hydrotraité, naphta hydrotraité à point d'ébullition bas, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C4-C11 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre -20°C et 190°C. (64742-49-0)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII  
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)






### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Législation régionale (déchets) : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.
- Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
- Indications complémentaires : Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1993	1993	1993	1993	1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.	Flammable liquid, n.o.s.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
<b>Description document de transport</b>				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE), 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT			
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3	3	3	3	3
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
II	II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

- Code de classification (ADR) : F1
- Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601, 640D
- Quantités limitées (ADR) : 11
- Quantités exceptées (ADR) : E2
- Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001
- Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
- Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7
- Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP8, TP28
- Code-citerne (ADR) : LGBF
- Véhicule pour le transport en citerne : FL
- Catégorie de transport (ADR) : 2
- Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20

# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Danger n° (code Kemler) : 33  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274  
Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
Instructions pour citernes (IMDG) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP8, TP28  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-E  
Catégorie de chargement (IMDG) : B

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y341  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 353  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 364  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L  
Dispositions spéciales (IATA) : A3  
Code ERG (IATA) : 3H

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Dispositions spéciales (ADN) : 274, 61, 64D  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E2  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1  
Transport interdit (ADN) : Non  
Non soumis à l'ADN : Non

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1  
Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640D  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E2  
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC02, R001  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP8, TP28

# FIBROLIT® - TW Trennmittel

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 2
Colis express (RID)	: CE7
Numéro d'identification du danger (RID)	: 33
Transport interdit (RID)	: Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ozone layer depleting substances: Not subject to Regulation (EC) No 1005/2009. Persistent organic pollutants (POPs): Not subject to Regulation (EC) No 850/2004. Export and import of dangerous chemicals: Not subject to Regulation (EC) No 649/2012. Control of major-accident hazards (COMAH, Seveso III): Subject to Directive 2012/18/EC.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Aquatic Chronic 2		Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1		Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2		Liquides inflammables, Catégorie 2
H225		Liquide et vapeurs très inflammables
H304		Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411		Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Asp. Tox. 1	H304	Jugement d'experts
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*